

Rapport du Conseil communal au Conseil général, à l'appui du point 5 de l'ordre du jour de la séance du 10 décembre 2008

BUDGET 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 4,9 de notre règlement général de commune, nous avons l'honneur de vous soumettre le projet de budget que nous avons préparé pour l'an prochain.

Celui-ci comprend les comptes de fonctionnement et d'investissement qui se résument comme suit :

- **Compte de fonctionnement :**

Charges	CHF	2'431'370.—
Revenus	CHF	2'337'320.—
Déficit du compte de fonctionnement	CHF	94'050.—

Globalement, ce budget tient compte de CHF 32'964.92 de report de charges du canton, résultant de mesures décidées sans autre préavis par le Conseil d'Etat et qui seront soumises au Grand Conseil dans sa session de décembre, plus CHF 8'115.— déjà avalisés par les autorités compétentes, soit un total de CHF 41'079.92 ou encore 43% de notre déficit budgétaire. Ces actions répétées, compliquent considérablement la gestion financière des communes. A noter que notre montant de participation à la péréquation financière horizontale reste particulièrement élevé, puisqu'il se monte à CHF 269'000.--.

Les commentaires de chaque rubrique vous donneront des explications plus détaillées. Cependant, nous pouvons formuler les remarques suivantes :

- 0. *Administration* : l'augmentation salariale est conforme au statut de la fonction publique. Le Conseil communal souhaite étudier la possibilité d'engager une personne à un taux très réduit (par ex. 10%), afin d'avoir l'assurance de pouvoir palier à une absence de l'administrateur. Quelques dépenses relatives au renouvellement du matériel et de tri des archives, devront être consenties.
- 01. *Sécurité publique* : ce chapitre contient essentiellement les coûts de notre abri-pc et de la défense contre l'incendie, qui ne varient que très peu par rapport aux années précédentes.
- 02. *Enseignement et formation* : le Conseil d'Etat soumettra au Grand-Conseil en décembre, une proposition de réduction de la subvention sur le traitement des enseignants de 45% à 40.5%. Cette mesure est la plus lourde à supporter pour notre commune, car elle représente une charge supplémentaire d'environ CHF 25'000.--. Toutefois, la bonne nouvelle est que suite à la motion déposée au Grand-Conseil par le Conseil général de Montmollin, le Conseil d'Etat a décidé de maintenir la subvention cantonale de 50% sur le transport d'élèves.

- 03. *Culture – loisirs - sports* : il est prévu de réaménager le petit terrain de football à côté du collège.
- 04. *Santé* : la charge principale est notre participation au service d'ambulance, situé dans le nouveau complexe de la Maladière.
- 05. *Prévoyance sociale* : le nombre d'enfants placés en structures d'accueil augmente et par conséquent, notre participation aux coûts. A titre de nouveau report de charges, nous participerons au financement des allocations familiales versées aux personnes sans activité lucrative.
- 06. *Trafic* : la somme dévolue à l'entretien des routes doit être portée à CHF 20'000.—par année, dès l'exercice 2009, si nous voulons maintenir notre patrimoine en l'état.
- 07. *Protection et aménagement de l'environnement* : le résultat du chapitre de l'eau potable varie fortement en fonction de son prix d'achat, qui dépend des sources d'approvisionnement qui peuvent être utilisées. Au niveau de l'épuration, le syndicat Montmollin-Rochefort ayant décidé d'assainir la STEP de Montmollin et de conduire nos eaux usées à la STEP de Colombier, les charges de ce chapitre augmenteront, dès 2009, de manière notable et durable et nous devons étudier une augmentation de la taxe d'épuration à court ou moyen terme.
- 08. *Economie Publique* : le résultat de ce chapitre dépend de la qualité des bois mis en vente, ainsi que des prix sur le marché. Ces derniers sont actuellement légèrement en baisse.
- 09. *Finance et impôts* : cette rubrique influence bien entendu très fortement le résultat de l'exercice. Malgré la récession qui s'annonce, les rentrées fiscales 2009 se basant essentiellement sur l'(es) exercice(s) précédent(s), nous devrions toujours pouvoir compter sur une bonne progression. Par conséquent, nous ressentirons très certainement les effets de la crise dès 2010. Pour rappel, dès 2008, des modifications de la loi sur les contributions directes (LCdir) sont entrées en vigueur (adaptation du barème pour les revenus moyens, etc.) et ont eu un effet négatif sur les recettes.

• **Compte des investissements**

Dépenses	CHF	293'900.—
Recettes	CHF	39'975.—
Investissements nets	CHF	253'925.—

Les investissements concernent les équipements publics du nouveau quartier le Biollet, conformément à la demande de crédit du point no. 4 de l'ordre du jour de la présente séance.

Le Conseil communal se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le Conseil communal

Montmollin, le 24 novembre 2008